

**CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS**

<b>OBJET</b>	<b>TEXTE AU B.O.</b>	<b>LIEU OU DOIVENT ETRE RETIREES LES IMPRIMES</b>	<b>DATES LIMITES DE PROCEDURE</b>
Tableau d'avancement à la hors classe 2019	Décret n° 90.680 du 1 <sup>er</sup> août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles. BO n° 12 du 21.03.2019 : Note de service n° 2019-026 du 18.03.2019	Pas de candidature à effectuer.  Possibilité d'enrichir votre CV sur l'application i-prof.	<b>1<sup>er</sup> AVRIL 2019</b> – mail d'Information aux promouvables dans les boîtes de réception i-prof  <b>8 AVRIL 2019</b> - Après vérification du dossier professionnel i-prof – actualisation – enrichissement du CV si besoin  <b>14 AVRIL 2019</b> - Fermeture du serveur  <b>Courant mai 2019</b> - Consultation de l'avis IEN porté sur le dossier.

**Pour mémoire** : l'avis arrêté pour les agents promouvables lors de la campagne 2018 est pérenne (que l'enseignant ait changé ou non de circonscription à la rentrée 2018/2019).